

COMPTE RENDU

L'an 2017, le 10 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Thoiry s'est réuni dans les lieux ordinaires de ses séances, sur convocation en date du 3 juillet 2017 et sous la présidence de Madame Muriel BÉNIER, Maire.

PRESENTS

Présents : Mme BENIER, Maire

M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, Mme LESQUERRE, Adjoints ;

M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. FROMONT, Mme NIEROZ, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET, M. ROMAND-MONNIER, M. BREMER, M. JULLIARD, M. THOMAS, Mme DREYER, M. MILLET, Conseillers Municipaux.

Excusé :

M. GARCIN, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. LAVOUE.

Absents :

M. SOULARD et Mme GALLER-TINGUELY

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER

A L'ORDRE DU JOUR :

- Point N° 1** **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 mai 2017.**
- Point N° 2** **Construction d'un Centre de Loisirs avec restauration à Thoiry (01) –
Approbation de l'avenant N° 2 relatif au marché de travaux lot N° 23
« ESPACES VERTS – CLOTURES » (ID VERDE).**
- Point N° 3** **Marché de travaux – Assainissement des eaux pluviales – Secteur des
Mouchets – Attribution.**
- Point N° 4** **Marché de fourniture, livraison et installation de mobilier et matériel
pédagogique pour le Centre de Loisirs – Attribution Lot 1.**
- Point N° 5** **Marché de Maîtrise d'œuvre – Travaux d'aménagements de voirie et de
sécurité Rue du Mont Blanc – Attribution.**
- Point N° 6** **Modification du tableau des emplois permanents de la Ville de Thoiry.**
- Point N° 7** **Promotion des activités sportives et physiques aux écoles publiques –
Participation financière de la Ville – 3^e trimestre année scolaire
2016/2017.**
- Point N° 8** **Convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Thoiry et l'Avenir
Gessien Gymnastique de Thoiry.**
- Point N° 9** **Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle aux Amis de
Nardérons.**
- Point N° 10** **Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'Ecole
d'athlétisme.**
- Point N° 11** **Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à
l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers.**
- Point N° 12** **Approbation de l'augmentation du Capital de la SEMCODA – Phase 4/2.**
- Point N° 13** **Acquisition de la parcelle AY 6, propriété de M. Paul Ferrollet, lieudit
Sur le Creux – Modification du prix du m².**
- Point N° 14** **Demande de subvention au titre de la Dotation Territoriale (DT) pour le
Marché de Travaux d'Aménagements de voirie et de sécurité Rue du
Mont Blanc.**
- Point N° 15** **Demande de subvention au titre du produit des amendes de police pour
le Marché de Travaux d'Aménagements de voirie et de sécurité Rue du
Mont Blanc.**
- Point N° 16** **Informations**

Point N°1

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017

Madame le MAIRE appelle les membres du Conseil Municipal à faire part de leurs éventuelles observations et commentaires suite à la communication du procès-verbal de la séance du 16 mai dernier.

Madame le MAIRE demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le compte rendu du 16 mai 2017.

Point N°2

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Construction d'un Centre de Loisirs avec restauration à Thoiry (01) – Approbation de l'avenant N° 2 relatif au marché de travaux lot N° 23 « ESPACES VERTS – CLOTURES » (ID VERDE).

Monsieur PUGET indique que conformément à la délibération du 8 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal à Madame le MAIRE, un avenant n°2 relatif au marché de travaux lot N°23 « ESPACES VERTS-CLOTURES » (ID VERDE), a été passé. Les travaux modificatifs étant les suivants :

TRAVAUX	PLUS-VALUE	MOINS-VALUE
Défrichage des végétaux et évacuation ; Mis en œuvre de terre végétale à hauteur du niveau fini, et engazonnement ; 3 massifs engazonnés	1 586,99 € HT	

Ce qui porte le montant du marché à 53 512,19 € hors taxes.

Madame le MAIRE demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Point N°3

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Marché de travaux – Assainissement des eaux pluviales – Secteur des Mouchets – Attribution.

Monsieur PUGET indique que conformément à la délibération du 8 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal à Madame le MAIRE, et sur avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 04 Mai 2017 classant l'entreprise **FAMY SAS (01200 CHATILLON EN MICHAILLE)** comme la mieux-disante, un marché de travaux pour la création de réseaux d'assainissement des eaux pluviales « Secteur des Mouchets » a été passé avec l'entreprise **FAMY SAS (01200 CHATILLON EN MICHAILLE)** pour un montant de **149 895,00 € HT**.

Madame le MAIRE demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Point N°4

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Marché de fourniture, livraison et installation de mobilier et matériel pédagogique pour le Centre de Loisirs – Attribution Lot 1.

Madame LESQUERRE informe que conformément à la délibération du 8 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal à Madame le MAIRE et suite à l'avis de la Direction Générale « Famille – Education – Culture », le lot – Mobilier pédagogique a été attribué à la Société DPC SAS (79300 BRESSUIRE), pour un montant de **21 532,36 € HT**.

Madame le MAIRE demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Point N°5

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Marché de Maîtrise d'œuvre – Travaux d'aménagements de voirie et de sécurité Rue du Mont Blanc – Attribution.

Monsieur PUGET indique que conformément à la délibération du 8 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal à Madame le MAIRE, le marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagements de voirie et de sécurité Rue du Mont Blanc a été attribué à TECA (74350 ALLONZIER LA CAILLE) pour un montant de **14 960,00 € HT**.

Madame le MAIRE demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Point N°6

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des emplois permanents de la Ville de Thoiry.

Afin d'adapter les services publics aux attentes de la population Thoirysienne, **Madame le MAIRE** indique qu'il est nécessaire de procéder à l'aménagement et à la modification des temps de travail des effectifs municipaux.

Madame le MAIRE ajoute également que l'ouverture prochaine du nouveau Centre de Loisirs Educatif Municipal dicte une réorganisation des tâches du service en charge de l'entretien des bâtiments municipaux.

En conséquence, **Madame le MAIRE** propose à de mettre à jour le tableau des emplois permanents de la ville de Thoiry de la façon suivante :

A compter du 10 juillet 2017

➤ **Filière Culturelle – Suppression de 3 à TNC**

Cadre d'emploi des Assistants d'enseignement artistique
--

Métier: **Enseignant de musique**

Catégorie de l'emploi : B

Durée hebdomadaire : 8h75

Nombre de poste supprimé : 1

Durée hebdomadaire : 2h50

Nombre de poste supprimé : 1

Durée hebdomadaire : 5h00

Nombre de poste supprimé : 1

➤ **Filière Technique – Suppression d’un poste à TNC**

Cadre d’emploi des Adjoints Techniques

Métier: **Agent d’entretien polyvalent**

Catégorie de l’emploi : C

Durée hebdomadaire : 30 heures

Nombre de poste créé : 1

➤ **Filière Animation – Suppression d’un poste à TC**

Cadre d’emploi des animateurs

Métier: **Responsable Adjoint péri et extrascolaire**

Catégorie de l’emploi : B

Durée hebdomadaire : 35 heures

Nombre de poste Supprimé : 1

➤ **Filière Animation – Suppression d’un poste à TNC**

Cadre d’emploi des Adjoints d’Animations

Métier: **Animateur périscolaire et extrascolaire**

Catégorie de l’emploi : C

Durée hebdomadaire : 11h75

Nombre de poste Supprimés : 2

➤ **Filière Technique – Création de 2 postes à TC**

Cadre d’emploi des Adjoints Techniques

Métier: **Agent d’entretien polyvalent**

Catégorie de l’emploi : C

Durée hebdomadaire : 35 heures

Nombre de postes créés : 2

➤ **Filière Administrative – Création d'un poste à TC**

Cadre d'emploi des Adjoints Administratif

Métier: **Assistant en charge des affaires administratives et réglementaires**

Catégorie de l'emploi : C

Durée hebdomadaire : 35 heures

Nombre de postes créés : 1

Madame le MAIRE invite les conseillers à faire leurs commentaires.

Monsieur JULLIARD demande si la Ville de Thoiry aura le dispositif pour la délivrance des pièces d'identité.

Madame le MAIRE répond par l'affirmatif et explique que c'est la raison pour laquelle il faut recruter un agent supplémentaire, d'autant plus que certaines modifications seront mises en place dans le service de l'Etat Civil, sur les procédures de changements de noms et les Pacs, d'où la nécessité de renforcer ce service et rendre le service à la population car le délai actuel pour une carte d'identité ou un passeport n'est plus acceptable. Thoiry a été choisi en tant que Chef-Lieu de Canton.

Monsieur ROMAND-MONNIER souhaite connaître la mise en place effective du service.

Madame le MAIRE explique que le service de délivrance de titres sera mis en place dès que les lignes réseau seront installées par l'Etat.

Monsieur THOMAS s'interroge sur la possibilité de créer un poste à temps partiel d'assistant administratif à la police municipale afin de leur permettre de se focaliser pleinement sur leurs missions et non pas sur de l'administratif qui prend environ 35 % de leur temps de travail, sur des tâches non-utiles à la population.

Madame le MAIRE répond que ce poste est en réflexion, qu'il pourra être budgété sur le budget prochain mais que ce ne sera pas forcément un poste à temps partiel car il y a beaucoup à faire administrativement.

Madame le MAIRE rajoute que dans un premier temps, il faudrait avant tout réfléchir au réaménagement des locaux de la police municipale avant de penser à la création d'un poste.

Madame le MAIRE rajoute également qu'elle proposera dans le débat d'orientation budgétaire et aussi dans l'élaboration de la maquette budgétaire, des montants permettant une rénovation ou une restructuration des locaux de la police municipale et l'emploi d'adjoint administratif supplémentaire dédié à ce poste-là, si les exercices et les balances budgétaires le permettent aussi.

Monsieur MILLET propose une réflexion en commission autour de l'utilisation du temps dégagé suite à la possible création d'un poste de soutien opérationnel à la police municipale.

Madame le MAIRE répond que bien évidemment ce point pourra être vu en commission mais surtout en fonction des conventions signées avec la gendarmerie et qu'il faudra honorer ces conventions. Cette décision doit être vu tout d'abord avec le sous-préfet, puis le commandant de la gendarmerie de Gex, et pour finir à l'échelle de la Ville de Thoiry.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Approuve la modification du tableau des emplois permanents de la Ville de Thoiry.

Point N°7

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Promotion des activités sportives et physiques aux écoles publiques – Participation financière de la Ville – 3^e trimestre année scolaire 2016/2017.

Monsieur LABRANCHE rappelle qu'une délibération a été prise en date du 08 avril 2014 m'autorisant à signer une convention avec les Directeurs des Ecoles Publiques", la Présidente de l'Association "Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry" et l'Inspection Départementale de l'Education Nationale, pour l'enseignement de la gymnastique dans les établissements scolaires de THOIRY, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016.

En vertu de cette convention, la Ville de THOIRY, s'est engagée à prendre en charge le coût d'intervention, relatif à cette activité à l'Association "Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry" sur la base du bilan des heures effectuées au cours de chacun des périodes considérées.

L'intervenant de Gymnastique a, au cours du 3^e trimestre de l'année scolaire 2016-2017, effectué 27 heures à l'Ecole maternelle "Les Tourterelles", soit un coût total de 756,00 €, calculé à partir d'une rémunération horaire de 28,00 € nets, y compris l'indemnité de congés payés, à verser à l'Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Autorise Madame le MAIRE à verser la somme de 756,00 € l'Association "Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry".

Point N°8

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Thoiry et l'Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry.

Madame MARRON rappelle qu'une convention pluriannuelle d'objectifs a été signée en date du 14 octobre 2014, pour une durée de 3 ans avec l'Association l'Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry afin :

- D'accompagner le développement de toutes les disciplines sportives au travers des clubs sportifs Thoirysiens et tout particulièrement l'enseignement des activités gymnastiques sous toutes leurs formes.
- De Favoriser la pratique sportive par le biais d'une offre sportive municipale.
- De soutenir les manifestations sportives organisées sur le territoire de la commune de Thoiry.
- Travailler au développement de nouveaux équipements sportifs.

Cette convention arrivant à son terme, **Madame MARRON** demande à l'assemblée d'autoriser Madame le MAIRE à signer une nouvelle convention pour les années 2018, 2019 et 2020.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

AUTORISE Madame le MAIRE à signer une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Thoiry et l'Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry pour les années 2018, 2019 et 2020.

Point N°9

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle aux Amis de Narderans.

Madame MARRON indique que les Amis de Narderans souhaitent remplacer le fourneau de la partie ouverte du chalet de Narderans devenu trop vieux et trop dangereux par le fourneau actuel de la partie fermée, et acheter un nouveau fourneau pour la partie fermée.

Pour cette acquisition, l'Association des Amis de Narderans sollicite une subvention exceptionnelle de 1000,00 €.

Madame MARRON demande à l'assemblée d'autoriser Madame le MAIRE à verser une subvention exceptionnelle à hauteur de 1000,00 € aux Amis de Narderans pour l'acquisition d'un nouveau fourneau.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Autorise Madame le MAIRE à verser une subvention exceptionnelle à hauteur de 1000,00 € aux Amis de Narderans pour l'acquisition d'un nouveau fourneau.

Point N°10

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'Ecole d'athlétisme.

Madame MARRON indique que l'école d'athlétisme demande une subvention exceptionnelle de 736,00 € (après validation des réservations d'hôtel et de minibus), pour le déplacement de 2 athlètes, Mahé Pricam et Paul Tritenne aux championnats de France cadets et juniors à Dreux du 29 juin au 2 juillet 2017.

Paul, déjà double champion de France sur 100 m et 200 m vise un nouveau titre et espère une qualification aux championnats du monde.

Mahé, engagé en javelot espère un podium sur le championnat.

Lors de la présentation du projet par les responsables du club, la demande de subvention a été portée 864,00 €.

Conformément au dossier de demande de subvention initial, Madame MARRON propose d'attribuer la somme de 736,00 €.

Monsieur MILLET demande si les résultats sont connus.

Madame MARRON répond que Mahé PRICAM a fini 4^e en javelot tout en améliorant son record personnel, sachant qu'il travaille avec des javelots de 800 grammes, le poids le plus élevé et qu'il est déjà junior.

Concernant Paul Tritenne, il a enchainé sept courses, ce qui est énorme pour un athlète. Sur le 100 mètres, il a terminé à la 2^e place avec 10,81 secondes, et sur le 200 mètres il a remporté la course en faisant un temps inférieur à celui des juniors, ce qui l'a qualifié pour les championnats du monde à Nairobi.

Madame MARRON rajoute qu'il est possible de le suivre sur le site de la fédération d'athlétisme, qu'il est actuellement à Nairobi et qu'il fera ses premières courses mercredi dans l'équipe des Bleuets.

Madame MARRON rajoute également que c'est le seul sprinteur à avoir été retenu sur 100, 200 et 400 mètres. C'est une très belle performance et il n'est que cadet.

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Autorise Madame le MAIRE à verser la somme de 736,00 € à l'école d'athlétisme.

Point N°11

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers.

Madame MARRON indique que l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers a accueilli des JSP de Pfronten les vendredi 26, samedi 27 et dimanche 28 mai 2017. Durant ce week-end, un certain nombre d'activités ont été organisées, comme :

- La visite du Fort des Rousses – parcours commando et visite de la fromagerie pour les accompagnants.
- La visite du musée de la Croix-Rouge à Genève.
- La visite du musée de la Remise 01 à Gex.
- L'achat de casquettes brodées avec le logo des JSP Thoiry.

Pour un budget global de 4 606,72 €.

L'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers sollicite une subvention exceptionnelle de 4500,00 € afin de pallier ces dépenses

Madame MARRON propose d'attribuer à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers, une subvention exceptionnelle de 500,00 € sur le budget culture et animation de la ville – ligne budgétaire Pfronten.

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

Le conseil municipal, par 26 voix pour (Madame BÉNIER, Monsieur LAVOUÉ, Madame BARRILLIET, Madame MARRON, Monsieur GUIOTON, Monsieur LABRANCHE, Madame LESQUERRE, Monsieur PUGET, Madame GIOVANNONE-EDWARDS, Monsieur PECHOUX, Monsieur FROMONT, Madame PIETRZYK, Monsieur CESTELE, Monsieur LAGOMANZINI, Madame NIEROZ, Madame JONES, Madame CHAVY, Monsieur REGARD-TOURNIER, Monsieur GARCIN, Monsieur BARRILLIET, Monsieur MILLET, Madame DREYER, Monsieur JULLIARD, Monsieur ROMAND-MONNIER, Monsieur BREMER, Monsieur THOMAS, et 1 vote contre (Mme BECHTIGER),

Autorise Madame le MAIRE à verser une subvention exceptionnelle de 500,00 € à l'association des jeunes Sapeurs-Pompiers.

Point N°12

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Approbation de l'augmentation du Capital de la SEMCODA – Phase 4/2.

Madame BARRILLIET indique que la SEMCODA sollicite la ville de Thoiry pour participer à sa nouvelle augmentation de capital, à savoir par l'émission de 46 700 nouvelles actions d'une valeur de 325,00 € comprenant une valeur nominale de 44 € et une prime d'émission de 281,00 € pour tenir compte de la valeur réelle de l'action.

Il est rappelé que la ville de Thoiry possède 2000 actions et bénéficie d'un droit de souscription préférentiel (à titre indicatif) de 92 actions mais peut également souscrire des actions à titre réductible qui seront attribuées si toutes les actions ne sont pas acquises.

A l'issue de la période de souscription, le solde des actions nouvelles qui ne serait pas absorbé par l'exercice du droit de souscription tant à titre irréductible que réductible, sera librement réparti par le Conseil d'Administration, sous réserve du respect de la réglementation relative à la quote-part du capital devant être détenue par les collectivités locales d'une part, et par les autres personnes physique ou morales d'autre part.

De même, en cas d'insuffisance des souscriptions recueillies, le Conseil d'Administration pourra décider que l'augmentation du capital sera limitée au montant des souscriptions, à la condition qu'elles atteignent au moins les $\frac{3}{4}$ du montant de l'émission prévue.

Pour faire face à une demande supplémentaire de titres, le Conseil d'Administration pourra, dans les trente jours de la clôture de la souscription, augmenter le nombre de titres. Cette augmentation du nombre de titres ne pourra, toutefois, excéder 15 % de l'émission initiale. Cette souscription complémentaire s'effectuera au même prix que la souscription initiale.

Cette augmentation de capital viendra compléter les produits de la gestion locative d'une part et des ventes de logement en accession sociale mais aussi des ventes de patrimoine d'autre part, de manière à constituer une capacité d'autofinancement suffisante pour répondre au développement et aux besoins de qualification du parc.

Madame le MAIRE demande donc d'accepter la procédure d'augmentation de capital décrite préalablement, et propose de ne pas souscrire à l'augmentation de capital de la SEMCODA lancée par le conseil d'administration de la SEMCODA du 27 avril 2017.

Monsieur MILLET demande la raison du refus de souscrire à l'augmentation de capital.

Madame le MAIRE répond que c'est uniquement budgétaire, que la ville de Thoiry a déjà 2000 actions, et de ce fait, Thoiry participe au coup du capital de la SEMCODA.

Monsieur MILLET demande si cela pourrait avoir des conséquences sur l'investissement sur la Ville de Thoiry.

Madame le Maire répond par la négative.

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Accepte la procédure d'augmentation de capital décrite préalablement, et **Décide** de ne pas souscrire à l'augmentation de capital de la SEMCODA lancée par le conseil d'administration de la SEMCODA du 27 avril 2017.

Point N°13

PATRIMOINE COMMUNAL – TRAVAUX & VRD

Acquisition de la parcelle AY 6, propriété de M. Paul Ferrollet, lieudit Sur le Creux – Modification du prix du m².

Monsieur LAVOUE indique que la parcelle AY 6, d'une superficie de 3 090m², est située au lieudit Sur le Creux, et classée en zone 2AUe au PLU (secteur d'urbanisation future à moyen et long terme, à vocation dominante d'équipements publics).

Cette même parcelle est donc concernée par l'emplacement réservé n°9 dédié à la réalisation d'équipements et infrastructures publics.

L'avis du service du Domaine en date du 28 avril 2017 porte l'évaluation du bien à un montant de 20€/m², soit 61 800€, avec une marge de manœuvre de + ou – 10%,

Monsieur et Madame Ferrollet proposent, par le biais de leur avocate, Maître Camière, de porter la vente du foncier au prix de 22€/m², soit un montant total de 67 980€ (correspondant à +10% de l'estimation du Domaine).

Monsieur LAVOUE rajoute qu'il est donc nécessaire de procéder à l'acquisition du bien au montant proposé par Monsieur et Madame Ferrollet, dans l'objectif de créer de la réserve foncière dans la zone d'équipements publics du Creux,

Monsieur LAVOUE demande à l'assemblée d'autoriser Madame le MAIRE à signer tout acte notarié (ou acte administratif) relatif à cette acquisition, et de rapporter la délibération prise en date du 16 mai 2017 qui fixait le prix d'acquisition à 20€/m².

Les frais d'acte éventuels seront à la charge de la commune.

Monsieur MILLET demande s'il y a déjà un projet.

Monsieur LAVOUE répond par la négative mais indique que sur la zone du Creux, au fur et à mesure que les parcelles sortent sur le marché, une proposition d'acquisition est faite afin de rassembler le puzzle.

Monsieur LAVOUE rajoute qu'il manque encore 4 parcelles, que l'objectif est de récupérer l'intégralité de la zone concernée qui est maintenant classée en 2 AUE, ce qui n'intéresse plus les promoteurs, et que les prix s'en ressentent.

Madame le MAIRE rajoute que c'est en zone d'intérêt public futur, qu'à court termes il n'y a pas de projet réellement définis. Pour les définir, que ce soit le transfert du terrain de foot qui avait été évoqué à un moment donné, ou l'implantation d'un nouveau collège, il faut de toute façon la totalité des parcelles pour pouvoir construire ou candidater sur un projet.

Monsieur ROMAND-MONNIER indique que pour le moment ces terrains sont cultivés et demande si la ville de Thoiry va à nouveau signer un bail avec l'agriculteur tant qu'il n'y a pas de projet précis.

Madame le MAIRE répond par l'affirmatif et rajoute que c'est ce qui avait été fait sur le terrain du complexe sportif, mais précise que la ville de Thoiry n'a pas vocation à arrêter l'agriculture sur ces parcelles, sous prétexte qu'elles ont été achetées.

(Monsieur REGARD-TOURNIER ne prend pas part au vote)

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Autorise Madame le MAIRE à signer tout acte notarié (ou acte administratif) relatif à cette acquisition, et de rapporter la délibération prise en date du 16 mai 2017 qui fixait le prix d'acquisition à 20€/m².

Point N°14

PATRIMOINE COMMUNAL – TRAVAUX & VRD

Demande de subvention au titre de la Dotation Territoriale (DT) pour le Marché de Travaux d'Aménagements de voirie et de sécurité Rue du Mont Blanc.

Monsieur PUGET rappelle le projet de travaux d'aménagements de voirie et de sécurité Rue du Mont Blanc qui figure au budget pour l'année 2017.

Descriptif sommaire des travaux :

Ces travaux de voirie seront notamment constitués par :

- La création d'un trottoir en agglomération
- La sécurisation d'une traversée piétonne
- Le traitement des eaux pluviales
- La création de soutènement
- Mobilier urbain et signalisation routière
- Création d'un arrêt de bus.

Les communes de Thoiry et Sergy entendent faire réaliser respectivement l'aménagement de la Rue du Mont Blanc, voie communale à liaison intercommunale pour améliorer la sécurité des piétons et autres usagers.

Pour assurer la cohérence des travaux, les parties ont décidé, par convention, que la Ville de Thoiry serait Maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération d'aménagement.

L'enveloppe budgétaire allouée pour cette opération au titre de l'exercice 2017 est arrêtée à la somme de 350 000 € TTC correspondant au financement du projet global (Thoiry / Sergy) puis remboursement de la part due par la Commune de Sergy.

Ce programme peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain au titre de la Dotation Territoriale 2018.

Monsieur PUGET demande à l'assemblée d'autoriser Madame le MAIRE à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation Territoriale, pour améliorer la sécurité des piétons et autres usagers Rue du Mont Blanc.

Le plan prévisionnel étant le suivant :

Dépenses			Recettes		
Intitulé	Montant HT en €	En %	Intitulé	Montant H.T. en €	En %
Maitrise d'œuvre	17 952,00	10,90	Autofinancement	115 259,22	70,00
SIEA 6 Points lumineux	19 084,17	11,60			
Plans	2 092,75	1,27			
Travaux Part Thoiry	125 527,10	76,23	Co-financements demandés		
			Produit des amendes de police	24 698,40	15
			Dotation territoriale	24 698,40	15
Total	164 656,02	100	Total	164 656,02	100

Monsieur MILLET indique que le fait de sécuriser cette zone est une bonne chose, mais voit qu'il est indiqué « création d'un arrêt de bus » et demande s'il s'agit d'une anticipation ou d'un projet.

Madame le MAIRE répond que c'est de l'anticipation. La demande dans le schéma des transports du Pays de Gex était de faire passer la ligne Y à cet endroit, avec deux boucles, une par Val Thoiry comme actuellement et une autre depuis Saint Genis Pouilly, en passant par Adagio, et en remontant par les Terrettes.

Monsieur LAVOUE précise que c'est le projet qui définira les implantations par rapport aux ronds-points et aux sorties, et que les TPG demandent maintenant des emplacements pour des bus futurs articulés et non plus des bus simples.

Monsieur LAVOUE rajoute que c'était également une demande sur le projet de Val Thoiry.

Monsieur THOMAS demande des éclaircissements sur le plan prévisionnel de financement et le co-financement demandé, qui anticipe un produit des amendes de police, à hauteur de 24 700,00 €.

Madame le MAIRE répond que les amendes de police sont recueillies par chaque ville et transmises ensuite au département de l'Ain en un pot commun, puis redistribué aux communes selon les projets à mettre en place sur la sécurité.

Madame le MAIRE rajoute que tous les projets ne sont pas éligibles aux amendes de police.

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Autorise Madame le MAIRE à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation Territoriale, pour améliorer la sécurité des piétons et autres usagers Rue du Mont Blanc.

Point N°15

PATRIMOINE COMMUNAL – TRAVAUX & VRD

Demande de subvention au titre du produit des amendes de police pour le Marché de Travaux d'Aménagements de voirie et de sécurité Rue du Mont Blanc.

Monsieur PUGET rappelle le projet de travaux d'aménagements de voirie et de sécurité Rue du Mont Blanc qui figure au budget pour l'année 2017.

Descriptif sommaire des travaux :

Ces travaux de voirie seront notamment constitués par :

- La création d'un trottoir en agglomération
- La sécurisation d'une traversée piétonne
- Le traitement des eaux pluviales
- La création de soutènement
- Mobilier urbain et signalisation routière
- Création d'un arrêt bus.

Les communes de Thoiry et Sergy entendent faire réaliser respectivement l'aménagement de la Rue du Mont Blanc, voie communale à liaison intercommunale pour améliorer la sécurité des piétons et autres usagers.

Pour assurer la cohérence des travaux, les parties ont décidé, par convention, que la Ville de Thoiry serait Maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération d'aménagement.

L'enveloppe budgétaire allouée pour cette opération au titre de l'exercice 2017 est arrêtée à la somme de 350 000 € TTC correspondant au financement du projet global (Thoiry / Sergy) puis remboursement de la part due par la Commune de Sergy.

Ce programme peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain au titre du produit des amendes de police.

Monsieur PUGET demande d'autoriser Madame le MAIRE à déposer une demande de subvention au titre du produit des amendes de police, pour améliorer la sécurité des piétons et autres usagers Rue du Mont Blanc.

Le plan prévisionnel est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Intitulé	Montant HT en €	En %	Intitulé	Montant H.T. en €	En %
Maitrise d'œuvre	17 952,00	10,90	Autofinancement	115 259,22	70,00
SIEA 6 Points lumineux	19 084,17	11,60			
Plans	2 092,75	1,27			
Travaux Part Thoiry	125 527,10	76,23	Co-financements demandés		
			Produit des amendes de police	24 698,40	15
			Dotation territoriale	24 698,40	15
Total	164 656,02	100	Total	164 656,02	100

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Autorise Madame le MAIRE à déposer une demande de subvention au titre du produit des amendes de police, pour améliorer la sécurité des piétons et autres usagers Rue du Mont Blanc.

Point N°16

INFORMATIONS

- **Cérémonie du 14 juillet – Rendez-vous place du Monument aux Morts à 18 heures 30.**
- **Festival Zik en Creux.**
- **Prochain conseil municipal le 13 septembre 2017.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30

L'intégralité des séances du Conseil Municipal enregistrée sur support audio est consultable auprès du service des assemblées sur demande faite à l'attention du Maire.